

## AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport de la commission chargée de l'étude du Préavis N° 56/97 : Demande de crédit de Fr. 24'000.- pour financer les travaux imprévus lors de la réfection du clocher et de la façade ouest du Temple (supplément au budget 1997).

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composé de MM. Denis CATTIN, Claude PRÉVIDOLI et Roland DUSS, s'est réunie le 12 novembre 1997. M. le Municipal Heinrich Schwegler, responsable du préavis, a bien voulu participer à la séance et informer les membres sur le dossier en question, ce dont nous le remercions.

Nous tenons à préciser que le montant des factures pour les travaux en question est nettement supérieur aux prévisions.

Le crédit supplémentaire est dû aux positions suivantes :

1. La molasse du clocher était prévu en deux couches de vernis de protection et, vu son mauvais état, ces travaux ont été effectués par un tailleur de pierres
2. Par ailleurs, pour repeindre le cadran, il était nécessaire de recourir à une maison spécialisée, et ceci sur conseil de Monsieur Ch. Matile, pour déposer et reposer les aiguilles

### Conclusion

La commission chargée de l'étude du préavis N° 56/97 vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal N° 56/97, concernant une demande de crédit de Fr. 24'000.- pour financer les travaux imprévus lors de la réfection du clocher et de la façade ouest du Temple,

lu le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

**Décide**

1. D'adopter le préavis municipal n° 56/97 concernant une demande de crédit de Fr. 24'000.- pour financer les travaux imprévus lors de la réfection du clocher et de la façade ouest du Temple,
2. D'autoriser la Municipalité de Prangins à financer cette dépense par les fonds de fonctionnement (crédit supplémentaire sur budget 1997).

Prangins, le 24 novembre 1997

D. Cattin



C. Prévidoli



R. Duss

